



## Constitutionnalisation de l'IVG : d'autres voix protestantes

### *Déclaration conjointe des Attestants et de la Fraternité de l'ANCRE*

La Présidente du Conseil National de l'Église Protestante Unie de France (EPUdF) et le Président du Conseil de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) ont récemment publié un communiqué commun au sujet de l'inscription dans la constitution de la liberté de recourir à l'avortement<sup>1</sup>. Intitulé *Les protestants ne sont pas « contre » l'avortement*, il fait suite à une déclaration du Président de la Fédération Protestante de France le 22 Janvier<sup>2</sup> et à une déclaration du Conseil National des Évangéliques de France le 1er Mars<sup>3</sup>.

Nous ne nous reconnaissons pas dans ce communiqué et nous nous interrogeons sur sa légitimité à représenter l'ensemble des protestants de France. Cette prise de parole semble en effet balayer d'un revers de main la complexité du sujet, et par là-même toute possibilité de divergence théologique. Pourtant, au sein même de l'EPUdF et de l'UEPAL, tout comme au sein du protestantisme évangélique, existent des convictions bien différentes de celles énoncées par les signataires, convictions qui représentent plus que de simples nuances.

Contrairement à ce que laisse penser ce titre malheureux, nombre de protestants luthéro-réformés, qu'ils adhèrent ou non à la nécessité d'une loi permettant d'avoir un accès libre et encadré à l'avortement dans des situations de détresse, ne peuvent dire qu'ils sont « pour ».

Pour eux, l'avortement n'est jamais un acte anodin, souvent une souffrance, un drame qui vient mettre un terme à la vie. C'est bien l'esprit de la loi Veil de 1975. Nous voulons ici rappeler qu'avant d'être une réalité à laquelle nous devons nous ajuster, la vie est un don de Dieu à respecter et à honorer de son début à sa fin.

Comme le faisait la Fédération Protestante de France en 2021<sup>4</sup>, nous nous inquiétons de la banalisation de l'Interruption Volontaire de Grossesse et de la possible remise en cause de la clause de conscience du personnel médical. Nous appelons également à ce que des moyens plus importants soient mis en place pour accompagner et soutenir les femmes, et proposer des alternatives à ce qui reste un recours ultime.

Nous prions que par fidélité au Christ nos Églises puissent rester des lieux d'accueil, d'écoute et de parole pour chacune et chacun, et que, par la même fidélité, elles résistent à la tentation de se conformer à la pensée dominante, car là n'est pas leur vocation. Leur joie est de servir leur Seigneur, Dieu de la vie, dans l'attention aux plus fragiles.

Les Conseils d'Administration  
des Attestants et de la Fraternité de l'A.N.C.R.E.

<sup>1</sup> <https://epudf.org/actualites/communiquel/les-protestants-ne-sont-pas-contre-lavortement/>

<sup>2</sup> <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/ivg-le-president-de-la-federation-protestante-juge-inopportun-l-inscription-dans-la-constitution-20240122>

<sup>3</sup> <https://www.lecnf.org/articles/143042-constitutionnalisation-de-l-ivg>

<sup>4</sup> [Reflexions-et-interpellations-protestantes-IVG-Texte-definitif.pdf](https://www.reflexions-et-interpellations-protestantes-ivg-texte-definitif.pdf) ([protestants.org](http://protestants.org))